Annexe 5 :
Tableau des délégations de signature pour la mandature 2021-2026

Date d'effet des délégations : 1er avril 2024
Terme des délégations : Fin de la mandature

DELEGATIONS DU PRESIDENT EN MATIERE DE MANDATEMENT

Nature de l'acte	Nom, prénom et fonction des délégataires	*Modalités particulières*
Ordonnancement : acte par lequel l'ordonnateur donne l'ordre de payer ou d'enregistrer la dépense ou la charge.	A. LEBRET 1er Vice-président JM. POURAGEAUD Vice-Président	En cas d'empêchement du Président.

DELEGATION FINANCIERE DU PRESIDENT

Nature de l'acte	Nom, prénom des délégataires	Montant maximum HT (*)	Modalités particulières
Engagement de dépenses : acte par lequel la CCI crée ou constate une obligation de laquelle résultera une dépense, dans le respect des règles de la commande publique, et s'assure de l'existence des crédits disponibles pour y faire face.	A. LEBRET 1er Vice-président JM. POURAGEAUD Vice-Président		En cas d'empêchement du Président.
	Marc FAILLET Directeur Général	30 000 €	
	Flavien DELÂGE Directeur Formation	10 000 €	Pour les sites dépendant de la Formation

(*) dans la limite des crédits budgétés et dans le respect des règles du Code des Marchés Publics et du Règlement Intérieur de la CCI.

DELEGATIONS DU TRESORIER EN MATIERE DE LIQUIDATION/PAIEMENT

Nature de l'acte	Nom, prénom et fonction des délégataires	Modalités particulières
Paiement : acte par lequel le trésorier autorise le règlement ou l'enregistrement des dépenses ou des charges	F. MORILLON Trésorier adjoint	En cas d'empêchement du Trésorier.

DELEGATIONS FINANCIERES DU TRESORIER

Nature de l'acte	Nom, prénom et fonction des délégataires.	Montant maximum	Modalités particulières
Titre de paiement : Signature des titres de paiement : chèques, lettres chèques, virements émis et autorisations de prélèvement à décaisser.	F. MORILLON Trésorier Adjoint		En cas d'empêchement du Trésorier
	O.LAVAUD Responsable Financier	10 000 €	En cas d'empêchement du Trésorier et du Trésorier adjoint
Gestion de trésorerie : Décisions de placement et de rémunération de la trésorerie.	F. MORILLON Trésorier Adjoint		En cas d'empêchement du Trésorier
Opérations courantes de trésorerie : virements de compte à compte, transmission des ordres de virement, transmission des ordres de placement, transmission des ordres de prélèvement.	O.LAVAUD Responsable Financier		
	F. GADY Service Financier		En cas d'empêchement du Responsable Financier
Ouverture/clôture des comptes bancaires	F. MORILLON Trésorier Adjoint		En cas d'empêchement du Trésorier

DELEGATIONS DU PRESIDENT EN MATIERE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA CCI

Nature de l'acte	Nom, prénom et fonction des délégataires.	Modalités particulières.
Direction administrative, organisation, fonctionnement et contrôle des services Gestion courante et mesures urgentes ou exceptionnelles	Marc FAILLET Directeur Général	Dans le cadre de la politique consulaire et des objectifs fixés par le Président

Correspondances : - liées au fonctionnement des Services - correspondances techniques liées au fonctionnement courant des services	Marc FAILLET Directeur Général	En tenant compte des deux critères laissés à son appréciation : - la qualité du destinataire - le contenu du message
	Directeurs et responsables de service	Correspondances techniques ne portant pas engagement juridique ou financier de la CCI vis-à-vis d'un tiers extérieur Sous le contrôle du Directeur Général
Formalités diverses : • CFE Mandataires • Guichet Unique • Carte commerçants non sédentaires	V. AUXIRE A. VILLAIN V. GAUTHERIE L. BARONNET	Courriers et pièces administrative sous la responsabilité de leur supérieur hiérarchique
• Cartes professionnelles pour les activités immobilières	V. AUXIRE A. VILLAIN V. GAUTHERIE I. PENINON MALIVERT	Courriers et pièces administrative sous la responsabilité de leur supérieur hiérarchique
• Certificats d'origine, documents douaniers	I. PENINON MALIVERT P. HERAUD V. GAUTHERIE L. BARONNET	Courriers et pièces administrative sous la responsabilité de leur supérieur hiérarchique
5 Jours pour Entreprendre, Micro, EDM, Formations Immo. : • Conventions de formation • Attestations de formation • Courriers et correspondances • Prise en charge des financements	V. AUXIRE F. VIGNERON L. BOUQUET M. GUINET S. JEAN-FRANCOIS	
Déplacements et missions - Ordre de missions et autorisations de déplacement - Etats de remboursement des frais	Marc FAILLET Directeur Général	
	Flavien DELÂGE Directeur Formation I. MONAT Directeur CFA	Pour la Formation avec information donnée au Directeur Général
Représentation du Président	Marc FAILLET Directeur Général	Délégation permanente de représentation
	A. LEBRET, 1er Vice-président JM. POURAGEAUD, Vice-président JC. VICARD Président de la Délégation	Avec faculté d'agir séparément, sur simple demande du Président ou en cas d'absence imprévue et en fonction de leur secteur d'activité.
	Elus ou permanents	Accord écrit nominatif limité dans l'objet et la durée

Délégations juridiques spécifiques ▪ Contrats de prestations effectuées par la CCI ▪ Contrats de co-production ▪ contrats d'édition ▪ contrats de partenariat de communication ▪ contrats de publicité et de communication ▪ conventions et attestations hors attestations financières ▪ autres déclarations et formalités administratives	Marc FAILLET Directeur Général P. GUILLEMOT CCI Charente Action C. DOYEN CCI Territoires V. AUXIRE CCI Entreprendre / CCI formalités	
▪ Conventions de formation et de partenariats	Flavien DELÂGE Directeur Formation	Pour la Formation, dans la limite de 20 000 €
▪ conventions CFA/OPCO	I. MONAT JC BOULARD L. LAVIGNE	
▪ baux et contrats location ▪ déclaration à la CNIL ▪ dépôts de marques ▪ actes de procédure	Marc FAILLET Directeur Général	
▪ attestations financières et rapports financiers ▪ déclarations et formalités fiscales	O.LAVAUD Responsable Financier	Y compris télédéclarations et télépaiements
▪ dépôts des facturations de coûts apprentis sur les plateformes OPCO	E. DESCLIDES A. MATIGNON	
▪ prestations de formation au profit d'un tiers	Marc FAILLET Directeur Général Flavien DELÂGE Directeur Formation	Quelque soit la forme de l'accord : contrat, convention, bon de commande émis par le prescripteur Mais hors contrats ou conventions entrant dans le cadre des procédures du Code des Marchés Publics et portant sur une offre supérieure à 50 000 €. Pour la Formation, dans la limite de 20 000 €
▪ contrats de locations de salles (hors accords de gratuité)	Marc FAILLET Directeur Général Flavien DELÂGE Directeur Formation	Pour les salles du Siège Pour les salles des sites éducatifs
▪ opérations postales, dont signature des accusés de réception ▪ réception des plis autres que ceux relatifs aux marchés publics, dont signature des récépissés	1. Siège M. DELÂGE 2. Siège C.ESCRIG 1. Campus S. FOURNIER 1. EMCA A. LUCAS 2. EMCA Y. CHOPINET	

▪ documents réglementaires liés au suivi de travaux ➔ permis feu ➔ plan de prévention	C. ALLARD Responsable Moyens Généraux	

DELEGATIONS DU PRESIDENT EN MATIERE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.

Nature de l'acte	Nom, prénom et fonction des délégataires.	Montant maximum	Modalités particulières
Contrat de Travail - contrat de vacataires	Marc FAILLET Directeur Général K. SAURY Responsable R.H.	Sans objet	Par subdélégation de la délégation donnée par le Président CCI Nouvelle-Aquitaine au Président CCIT en matière de recrutements et gestion du personnel
Aménagement du Temps de Travail - temps partiel - congé parental - congé sans rémunération - congé de formation et de perfectionnement	Marc FAILLET Directeur Général	Sans objet	
Recrutement durée déterminée - contrats d'intérim - contrats de stage - honoraires	Marc FAILLET Directeur Général K. SAURY Responsable R.H. Flavien DELÂGE Directeur Formation I. MONAT Directeur CFA JC. BOULARD Directeur EMCA Y. PAMPIGLIONE Direction Commerciale et Formation Continue JF. CLEMENT Directeur Centre d'Etude Langues	Sans objet	Pour les contrats formations Pour les contrats EMCA Pour les contrats FC Pour les contrats CEL
Correspondances et réunions **Instances émanations de la CPR autres que le CRHS**	Marc FAILLET Directeur Général Marc FAILLET Directeur Général	Sans objet	Dans le respect des attributions des commissions paritaires régionales

Attestations - attestation sans élément de rémunération - attestation avec éléments de rémunération	K. SAURY Responsable R.H.	Sans objet	Par subdélégations de signature du Président de la CCI Nouvelle-Aquitaine
Formation interne - convention de formation - signature des bulletins d'inscription pour les formations inscrites au plan de formation de l'année considérée	Marc FAILLET Directeur Général K. SAURY Responsable R.H. S. DIGNAC E. VILLAIN	Sans objet Sans objet	Par subdélégations de signature du Président de la CCI Nouvelle-Aquitaine

DELEGATIONS DU PRESIDENT EN TANT QUE POUVOIR ADJUDICATEUR OU ENTITE ADJUDICATRICE POUR LES MARCHES PUBLICS

Y compris de procéder aux mêmes actes exercés par voie dématérialisée.

Nature de l'acte	Nom, prénom et fonction des délégataires.	Modalités particulières.
▪ Envoi des avis d'appel public à la concurrence et des rectificatifs.	E. TARDIEUX Juriste Marchés	O.LAVAUD en cas d'empêchement
▪ Engagement des négociations avec les candidats.	E. TARDIEUX Juriste Marchés	O.LAVAUD en cas d'empêchement
▪ Convocation des membres des différentes commissions.		
o Commission Consultative des Marchés	Stéphane DUPUY Président	E. TARDIEUX en cas d'empêchement
o Commission Consultative des Marchés restreinte	Stéphane DUPUY Président	E. TARDIEUX en cas d'empêchement
o Commission Marchés	Marc FAILLET Directeur Général	
▪ Signature des procès verbaux de dépôt, d'ouverture des candidatures et des offres, de négociations et de choix, de réception, d'analyse et de sélection des candidats admis à présenter une offre.	Stéphane DUPUY Président de la CCM Marc FAILLET pour la Commission Marchés	
▪ Signature des courriers liés aux différentes phases de chacune des procédures de passation prévues par le Code des Marchés Publics.	Stéphane DUPUY Président de la CAO et de la CTC Marc FAILLET pour la Commission Marchés	En cas d'empêchement du Président
▪ Réception des offres	Marc FAILLET Directeur Général	E. TARDIEUX en cas d'empêchement
▪ Signature des courriers de rejet	Marc FAILLET Directeur Général	

▪ Signature des courriers d'acceptation des offres aux soumissionnaires et des actes d'engagement (attribution du marché)	A. LEBRET 1er Vice-président JM. POURAGEAUD Vice-Président Marc FAILLET Directeur Général	En cas d'empêchement du Président En cas de procédure adaptée dans la limite de 30 000 €
▪ Signature des courriers de motivation de décision de rejet	A. LEBRET 1er Vice-président JM. POURAGEAUD Vice-Président	En cas d'empêchement du Président
▪ Notification de l'exemplaire unique du marché.	A. LEBRET 1er Vice-président JM. POURAGEAUD Vice-Président	En cas d'empêchement du Président
▪ Signature du rapport de présentation du marché	A. LEBRET 1er Vice-président JM. POURAGEAUD Vice-Président	En cas d'empêchement du Président
▪ Envoi des avis d'attribution.	E. TARDIEUX Juriste Marchés	O.LAVAUD en cas d'empêchement
▪ Signature des demandes de Permis de construire et de Déclaration de travaux.	A. LEBRET 1er Vice-président JM. POURAGEAUD Vice-Président	En cas d'empêchement du Président
▪ Autorisation du versement d'avances sur marchés. Signature des recours aux garanties sur marchés (retenue de garantie, garanties à première demande et cautions personnelles et solidaires) ou à leur remplacement.	Marc FAILLET Directeur Général	En cas d'empêchement du Président
▪ Signature des bons de commandes.	Marc FAILLET Directeur Général A. LEBRET 1er Vice-président JM. POURAGEAUD Vice-Président	Dans la limite de 30 000 € Dans la limite de 50 000 € en cas d'empêchement du Président
▪ Signature et réalisation de tous les actes d'exécution des marchés, et notamment les actes de sous-traitance, les ordres de service, les mises en demeure, les décomptes, l'application, l'exonération ou la réduction des pénalités, la résiliation du marché. ▪	Marc FAILLET Directeur Général	En cas d'empêchement du Président

▪ Signature des avenants inférieurs à 5% du montant initial TTC du marché (dans la limite du montant maximum délégué) ainsi que des rapports de présentation de ces avenants.	Marc FAILLET Directeur Général	Pour les marchés passés dans le cadre d'une procédure adaptée et dans la limite de 30 000 €.
▪ Signature et réalisation de l'admission, du rejet, de la levée de réserve, de la réception partielle ou totale du marché.	Marc FAILLET Directeur Général	En cas d'empêchement du Président
▪ Autorisation de procéder à la libération des garanties.	Marc FAILLET Directeur Général	En cas d'empêchement du Président

DELEGATIONS DU PRESIDENT – DELEGATION DE COGNAC

Nature de l'acte	Nom, prénom et fonction des délégataires	Modalités particulières
Déplacements et missions - Ordre de missions et autorisations de déplacement - Etats de remboursement des frais	C. BLANCHARD	
Formation ICF - Conventions de stage ou de formation - Attestations de formation	A. PHILLIPS	Sous contrôle F. DELÂGE
Relationnel		
- Correspondance avec administrations, collectivités locales et territoriales	C. BLANCHARD A. PHILLIPS	Sous contrôle F. DELÂGE pour la Formation
- Correspondances avec entreprises, CCI ou CCIR	D. CHEMIN P. BOUCHERIT O. LAVAUD	Sous contrôle C.BLANCHARD
- Correspondances avec étudiants (courriers, administration, refus, liste d'attente)	D. CHEMIN	Sous contrôle F. DELÂGE pour la Formation
Opérations postales - Dont signature des accusés réception	M. JOUGIER-RAYNARD N. MORISSET P. BOUCHERIT	
Formalités		
- CFE Mandataire - Formalités RCS	M.JOUGIER-RAYNARD N. MORISSET	Sous contrôle C.BLANCHARD
- Guichet Unique	M.JOUGIER-RAYNARD P. BOUCHERIT	Sous contrôle C.BLANCHARD

- Cartes commerçants ambulants	M.JOUGIER-RAYNARD N. MORISSET P. BOUCHERIT	Sous contrôle C.BLANCHARD
- Certificats origine – documents douaniers	M.JOUGIER-RAYNARD N. MORISSET P. BOUCHERIT	Sous contrôle C.BLANCHARD
- Agefice	M.JOUGIER-RAYNARD P. BOUCHERIT	Sous contrôle C.BLANCHARD
Appui aux entreprises - Dispositif NACRE - Attestations d'inscription et de présence ateliers du créateur et demi-journée créateurs	C. BLANCHARD	